

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 27 mars 2006

CP 06/03-03

LOCATION DE VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR ET D'USAGE SPECIFIQUE DEVOLUTION DES MARCHES

Pour répondre aux besoins du Conseil Général, une consultation a été lancée auprès des fournisseurs en vue de conclure un ou plusieurs marchés pour la location de véhicules terrestres à moteur et d'usage spécifique, comprenant notamment la location de mini-pelle, brise roche et nettoyeur haute pression.

Les caractéristiques principales du marché sont les suivantes :

- Procédure : Appel d'offres ouvert européen
- Durée : 12 mois renouvelable trois fois
- Marché à bons de commande décomposé en 6 lots comprenant les montants annuels suivants :

Lot n° 1 : subdivision départementale de Lauzerte

- minimum : 1 000 €TTC

- maximum : 4 000 €TTC

Lot n° 2 : subdivision départementale de Montauban Est

- minimum : 4 000 €TTC

- maximum : 14 000 €TTC

Lot n° 3 : subdivision départementale de Montauban Ouest

- minimum : 4 000 €TTC

- maximum : 14 000 €TTC

Lot n° 4 : subdivision départementale de St Antonin Noble Val

- minimum : 2 000 €TTC

- maximum : 8 000 €TTC

Lot n° 5 : subdivision départementale de Valence d'Agen

- minimum : 5 000 €TTC

- maximum : 20 000 €TTC

Lot n° 6 : subdivision départementale de Verdun sur Garonne

- minimum : 8 000 €TTC

- maximum : 28 000 €TTC

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 27 février 2006, a examiné les offres déposées par les sociétés ayant répondu à la consultation dans les formes et délais requis.

A l'issue de l'analyse des offres, la Commission réunie le 6 mars 2006 a décidé d'attribuer les marchés, au vu du critère unique de jugement des offres : le prix des prestations, ainsi qu'il suit :

- Lot 1 : LOXAM (82)
- Lot 2 : LOXAM (82)
- Lot 3 : GASCOGNE LOCATION (82)
- Lot 4 : LOXAM (82)
- Lot 5 : LOXAM (82)
- Lot 6 : LOXAM (82)

Motivation du choix :

Concernant le lot 3, la société GASCOGNE LOCATION présente une offre conforme au cahier des charges pour le meilleur prix.

Concernant les autres lots, la société LOXAM est la seule à avoir présenté des offres complètes conformes au cahier des charges.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer, au nom du Conseil Général :

- les marchés de prestations de services à intervenir avec les sociétés sus-citées pour la location de véhicules terrestres à moteur et d'usage spécifique,
- toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 27 mars 2006

CP 06/03-03

**LOCATION DE VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR
ET D'USAGE SPECIFIQUE
DEVOLUTION DES MARCHES**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 6 mars 2006,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département les marchés de prestations de services à intervenir avec les sociétés suivantes pour la location de véhicules terrestres à moteur et d'usage spécifique :
 - Lot 1 : Subdivision départementale de Lauzerte - LOXAM (82)
 - . minimum : 1 000 €TTC
 - . maximum : 4 000 €TTC
 - Lot 2 : Subdivision départementale de Montauban Est - LOXAM (82)
 - . minimum : 4 000 €TTC
 - . maximum : 14 000 €TTC
 - Lot 3 : Subdivision départementale de Montauban Ouest - GASCOGNE LOCATION (82)
 - . minimum : 4 000 €TTC
 - . maximum : 14 000 €TTC

- Lot 4 : Subdivision départementale de Saint-Antonin-Noble-Val - LOXAM (82)
 - . minimum : 2 000 €TTC
 - . maximum : 8 000 €TTC
 - Lot 5 : Subdivision départementale de Valence-d'Agen - LOXAM (82)
 - . minimum : 5 000 €TTC
 - . maximum : 20 000 €TTC
 - Lot 6 : Subdivision départementale de Verdun-sur-Garonne – LOXAM (82)
 - . minimum : 8 000 €TTC
 - . maximum : 28 000 €TTC
- Précise que les marchés ont été attribués au vu du critère unique de jugement des offres : le prix des prestations ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom du département, toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,